



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manque de places en filière STMG

Question écrite n° 10619

Texte de la question

Mme Béatrice Piron appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les problèmes de manque de places dans la filière STMG. L'orientation des élèves en STMG suscite des questionnements profonds. La réduction inexorable du nombre de places dédié aux filières STMG exacerbe les difficultés inhérentes à cette orientation. Les établissements scolaires se trouvent confrontés à une demande croissante, engendrant inévitablement une offre limitée et insuffisante en matière de capacité d'accueil. Cette situation préoccupante entraîne une sélection accrue des élèves, contribuant à aggraver davantage l'orientation par défaut d'une partie des élèves n'ayant pas obtenu le choix de cette filière. Ainsi, tandis que l'attrait pour cette filière croît d'année en année, de nombreux d'élèves sont contraints de s'inscrire dans un autre lycée, souvent privé, ou bien de renoncer à leur choix en s'orientant vers la voie générale par manque de places en filière STMG. Cela constitue donc un frein à l'épanouissement intellectuel de ces élèves, dont les intérêts et aspirations divergent de la voie suivie par défaut. Il conviendrait donc d'investir davantage dans la capacité d'accueil de cette filière pour répondre à la demande croissante, afin de permettre à tous les élèves intéressés de bénéficier de cette formation. Elle lui demande ainsi les réflexions entreprises à ce sujet afin de répondre à ce manque de places.

Texte de la réponse

La dimension technologique des métiers ne cesse de se renforcer. Les besoins dans de nombreux domaines technologiques ne cessent de s'étendre. C'est pourquoi la voie technologique a fait l'objet d'un plan d'actions en 2021 dans le cadre de la réforme du baccalauréat concrétisé par la mise en œuvre d'un schéma régional des formations technologiques de l'enseignement scolaire et supérieur engageant l'État et les régions. Aujourd'hui, la série STMG est fortement représentée dans l'offre de formation, mais elle est souvent choisie par défaut, comme le montrent les résultats des élèves au baccalauréat STMG plus faibles que dans les autres séries technologiques (78,3 % de réussite pour une moyenne de 90,6 % dans les autres séries) ainsi que les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur moindres et trop souvent sans lien direct avec le domaine étudié dans l'enseignement scolaire. Le taux d'abandon y est aussi plus important. Depuis deux ans, les demandes et les décisions d'orientation en première technologique STMG ont augmenté malgré les actions de valorisation des autres séries technologiques. À la rentrée 2022, 3 488 élèves supplémentaires étaient inscrits en STMG par rapport à 2021, soit l'équivalent de 100 divisions créées. Les élèves scolarisés en première STMG représentaient 57 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans une première technologique. Chaque année, la carte des formations est anticipée grâce à un travail conjoint de la région et de la région académique. Les capacités d'accueil sont ajustées autant que les locaux le permettent à la hauteur de la demande globale des familles et dans le respect des orientations stratégiques de la carte des formations qui répond aux besoins économiques. Un plan d'action a été demandé dans chaque académie pour un traitement plus efficace des demandes d'affectation, mais aussi pour un pilotage renforcé de l'orientation par les chefs d'établissement, en particulier au moment des conseils de classe afin d'éviter les orientations par défaut.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Piron](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10619

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7153

Réponse publiée au JO le : [31 octobre 2023](#), page 9739